



PROJET d'ETABLISSEMENT CROQ'INELLE

Notre projet d'établissement est composé :

- D'un projet social et de développement durable page
- D'un projet d'accueil page
- D'un projet éducatif page

Ce document, délibéré lors du conseil communautaire du 21 novembre 2022, aura une application au 1^{er} janvier 2023.

En préambule, voici la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant créé lors d'un arrêté du 23 septembre 2021 (publication au Journal officiel du 30 septembre 2021) qui détermine '10 grands principes pour grandir en toute confiance'.

Elles s'adressent aussi bien aux titulaires de l'autorité parentale ou aux représentants légaux qu'aux professionnels de la petite enfance.

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

V. Evaluation :

A) Une réunion mensuelle :

Elle permet aux salariées d'évaluer le déroulement du travail. Ces temps de paroles sont nécessaires à l'équipe pour évoquer les éventuels problèmes de fonctionnement et envisager de nouveaux objectifs. Les remarques du personnel remplaçant et/ou des stagiaires nous questionnent sur notre pratique.

B) Formation :

Une journée pédagogique et des formations individuelles sont suivies chaque année par les professionnelles.

C) L'analyse de la pratique

Elle permet de se questionner sur la pratique, les difficultés, les situations qui interpellent, les éventuels conflits.

D) Les entretiens annuels professionnels :

Ils permettent un temps d'échange spécifique entre l'encadrant et le professionnel. Les difficultés, les besoins, les formations, les projets sont autant de points abordés qui font le bilan de l'année et donnent des objectifs pour l'année à venir.

E) Accueil de stagiaires

Nous accueillons des stagiaires en formation CAP AEPE, auxiliaire de puériculture, BacPro... cela permet aussi de nous interroger sur les protocoles, les activités, les pratiques, l'organisation.

Le nombre est cependant limité compte tenu de l'exiguïté des locaux.

C) L'égalité fille garçon

Principe 7 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant « Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. »

Les jeux et activités proposés ne sont pas ciblés en fonction du genre de l'enfant : dinette, poupées, bricolage, camions, déguisements, ateliers cuisine... sont proposés à l'ensemble des enfants.

La vaisselle est attribuée arbitrairement quel que soit la couleur.

La prise en compte de la douleur est uniforme peu importe le genre de l'enfant.

IV. Place de la famille.

Les parents font partie intégrante de la structure. Le dialogue entre salariées et parents est en permanence ouvert. La confiance mutuelle est indispensable à la bonne intégration de l'enfant.

Un cahier personnel est mis en place à l'arrivée de l'enfant et est régulièrement remis à la famille qui peut le compléter. Photos, anecdotes illustrent les temps partagés par l'enfant au sein de la structure et les familles peuvent ajouter photos de vacances, d'anniversaire, des animaux de compagnie...

Lors de moments festifs, les parents sont invités à se rencontrer et échanger autour du verre de l'amitié.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les services sociaux qui ont en charge des familles en difficulté.

Projet social

1-Présentation du territoire

La Communauté de communes de la Veyle a été créée le 1er janvier 2017.

Elle est issue de la fusion des Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle et des Bords de Veyle, prévue dans le cadre de la loi NOTRe.

Elle rassemble 22 940 habitants répartis sur 18 communes (superficie : 21100 ha) :

Bey, Cormoranche-sur-Saône, Cruzilles les Mépillat, Crottet, Grièges, Laiz, Perrex, Pont-de-Veyle, Saint André d'Huiariat, Saint Cyr-sur-Menthon, Saint Genis-sur-Menthon, Saint Jean-sur-Veyle, Chaveyriat, St Julien sur Veyle, Biziat, Chanoz-Chatenay, Mézériat, Vonnas.



Elle est située à l'ouest du département de l'Ain, séparée de la Saône-et-Loire et de sa préfecture Mâcon par la Saône, côté ouest, et en bordure de l'agglomération de Bourg-en-Bresse à l'est. C'est un territoire attractif proche du département de Saône et Loire et à proximité des autoroutes A6 et A40, accès rapide à la gare TGV de Mâcon Loché, aux gares desservant l'axe Macon/ Bourg-en-Bresse, à l'aéroport Saint-Exupéry (Lyon). Toutes les infrastructures routières mises en place récemment améliorent la desserte de nos zones.

La Communauté de communes de la Veyle est l'une des 16 communautés de communes et d'agglomération de l'Ain. Elle est classée 11ème par sa population.

Le siège de la Communauté de communes de la Veyle est situé à Pont-de-Veyle.

Un territoire au caractère rural

Avec une densité relativement faible de 90103 habitants/km² (densité légèrement plus faible que le département de l'Ain, avec 109 hab/km²), le territoire de la Veyle est structuré autour de deux polarités que sont les unités urbaines de Pont-de-Veyle/Laiz/Crottet/Saint Jean sur Veyle (avec 5 872 habitants) d'une part et de Vonnas (avec 3 181 habitants), d'autre part.

La croissance démographique est de 1,28% (solde migratoire de 0,88%).

Un phénomène de desserrement des ménages peut être observé aussi bien à l'échelle de la Communauté de Communes de la Veyle passant de 3 personnes par résidence principale en 1968 à 2,31 en 2018 qu'à l'échelle départementale.

Les changements de modes de vie (décohabitation des jeunes, séparations, divorces, couples qui restent plus longtemps sans enfants...) ainsi que le vieillissement de la population sont les principaux facteurs d'explication de ce phénomène.

L'érosion des modes de cohabitation participe également à la baisse de la représentation du schéma familial «classique» (deux adultes et un ou deux enfants).

Quand l'effectif des professionnelles le permet, les enfants sont emmenés dans l'un des deux parcs municipaux.

Les enfants se rendent à la bibliothèque de la commune à pied.

Ils vont chercher le pain à la boulangerie quand c'est nécessaire.

Des séances de toucher bienveillant menées par une auxiliaire de puériculture qui s'est formée sont proposés aux enfants en individuel ou en collectif.

La pratique du toucher bienveillant en structure petite enfance a de multiples avantages pour les enfants participant à ces ateliers :

Moment de plaisir partagé dans un contexte de prise en charge individuelle

Renfort du lien enfant/professionnel

Apport de détente et de bien-être

Avec pour conséquence une diminution du stress lié à la collectivité (bruit, sollicitation visuelle...)

B) L'approche artistique et culturelle

Principe 5 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels »

-Œuvres enfantines de différents auteurs, musiques du monde, activités manuelles variées

-Propositions ponctuelles d'ateliers bien-être, de bébé-yoga enfants parents

sont des ouvertures sur le Monde proposées par la structure.

Les activités sont axées sur :

- la manipulation : jeux d'éveil, hochets, portiques, encastresments ...
- la préhension de divers objets, de formes et de matières différentes (tissus, capsules, puzzles...)
- le transvasement : sable, riz, semoule ...
- le langage : tout au long de la journée, l'enfant est sollicité : chansons, comptines, langue des signes, lotos...
- la motricité : blocs de mousses à escalader et qui favorisent l'équilibre, ballons, porteurs et toboggan

Divers ateliers sont proposés :

- Cuisine : l'objectif est de sensibiliser les enfants au goût et à l'odorat, aux textures, aux aliments.
- Activités artistiques : l'objectif est de développer la manipulation, l'imagination et la curiosité (sable, pâte à sel, peinture...)
- Atelier musical : l'objectif est de chanter en groupe, de mémoriser des chansons et d'utiliser collectivement des instruments de musique.
- Lecture : en grands ou petits groupes, des temps de lecture sont proposés.

Un partenariat avec la bibliothèque municipale permet d'organiser des temps lecture et découvertes du livre au sein de la bibliothèque. Des bénévoles et professionnelles accompagnent des groupes d'enfant environ une fois par mois. Des animations ponctuelles autour d'un kamishibai ou raconte tapis ont également lieu.

Le bébébus du Conseil départemental passe une fois par an et permet aux enfants de bénéficier d'un autre temps de lecture et de choisir des livres qui seront utilisés au sein de la crèche.

Sorties :

Les enfants sortent régulièrement dans la cour de la structure c'est pourquoi nous demandons aux parents de fournir les vêtements et chaussures adaptées à la saison, aux mouvements et qui peuvent être abîmés/ salis...

9 299 Ménages en 2018 (8 013 en 2008 / 8 725 en 2013)

* Il y a autant de couples sans enfant que de couples avec enfant(s)

* Une augmentation des familles monoparentales (de 6% en 2008 à 8,8% 2018).

6 807 Familles en 2018 (6053 en 2008 / 6461 en 2013) / **+754 familles en 10 ans**

- 44% sont des couples avec enfants
- 12% sont des familles monoparentales
- 44% sont des couples sans enfant

La part des couples avec enfants diminue, **la part des familles monoparentales et des couples sans enfant augmente.**

50 % n'ont aucun enfant. La part des familles sans enfant augmente +2% en 10 ans.

18% ont un enfant

22% ont deux enfants

8% ont trois enfants

2% ont plus de trois enfants

-42% des parents isolés sont actifs

La monoparentalité des familles d'enfants de moins de 3 ans a continuellement progressé depuis 2006 dans le département de l'Ain, passant de 6,3% à 8,1%.

Le taux du territoire de la Veyle 6,23 % reste inférieur à la moyenne nationale de 10,1% et au taux du département.

La structure des ménages connaît également une évolution ces dernières années.

- 64% de couples, avec ou sans enfants,
- Les familles monoparentales et les ménages unipersonnels sont en progression.

•Les phénomènes combinés de desserrement des ménages et de mutation de la structure des ménages entraînent de nouveaux besoins en logements.

En effet, davantage de logements sont nécessaires pour loger le même nombre d'habitants répartis dans des ménages plus petits, donc plus nombreux.

Allocataires CAF

- **3484** familles allocataires Caf pour **10 553** personnes couvertes
- Taux de population couverte Caf: **47,9%**
- Ce qui représente **2436 familles** avec enfants sur 3735 familles avec enfants du territoire.
- Ce qui représente **553 familles monoparentales** sur les 806 du territoire **soit 68,6%**.
- **652 familles avec enfants de - 3 ans dont 50 familles mono parentales (7,7%)**
- -25 ans représentent 4 970 enfants / jeunes adultes.
- **37,5 %** des familles avec un QF inférieur à **735€**

La Communauté de communes est :

- Un territoire dynamique en population
- Un territoire attractif pour des nouveaux habitants
- Un territoire composé de familles avec une natalité élevée

2- HISTORIQUE de la Petite enfance au sein de la collectivité

En 2004, suite à la fermeture de la crèche familiale, a été créé le Relais Assistants Maternels Les Kokinous. Ce service a répondu aux besoins des professionnelles et des familles d'avoir des renseignements sur les contrats et de pouvoir se retrouver pour échanger et rompre l'isolement.

Nous laissons le temps aux enfants de découvrir, de jouer librement, nous respectons son choix de participer ou non à une activité.

De plus, nous introduisons la langue des signes pour bébé au sein de la structure afin de mettre en place très tôt une communication non verbale avec les enfants qui n'ont pas encore acquis le langage verbal mais également pour diminuer les frustrations et permettre une meilleure compréhension des sentiments ou besoins des plus petits.

III. Le jeu et les activités

Principe 4 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant « Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de ma socialiser et de découvrir »

Principe 6 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant « Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

A) Des jeux libres et des activités variées sont proposées aux enfants chaque jour, en fonction de leurs besoins et de leurs dispositions (fatigue ou agitation ...).

Des jeux libres, afin de favoriser les jeux d'exploration et d'imitation, divers coins sont installés :

- Dînette
- Ferme
- Garage
- Poupée
- Marchande...
- Jeux d'imitation

Le change est un moment important tant au niveau affectif que relationnel. La professionnelle profite de ces instants privilégiés de contact individualisé pour instaurer un dialogue et faire prendre conscience à l'enfant de son corps.

Le change est effectué debout pour les plus grands.

Le pot ou les toilettes avec réhausseur sont proposés aux plus grands en fonction de leur maturité et en concertation avec les parents et selon leur demande.

Les locaux sont nettoyés tous les jours par un agent d'entretien et des désinfections sont réalisés en plus dans la journée par les professionnelles.

Les professionnelles changent de tenue en arrivant dans la structure, portent des chaussures spécifiques à la crèche.

Le linge et les jeux sont nettoyés au sein de l'établissement.

Les couches sont fournies par la structure. Les parents, s'ils le désirent peuvent apporter leurs couches jetables ou lavables.

Le lavage de dents est proposé aux enfants dont les parents ont amené brosse à dents et dentifrice.

D) Développement, bien-être et éveil.

Principe 2 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant « j'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

L'équipe partage et échange avec les parents sur l'évolution de l'enfant afin de personnaliser l'accueil au quotidien.

Le multi-accueil Croq'Pomme a été créée par l'Association Familles Rurales de Grièges en 1990, sous forme d'une halte -garderie, suite au constat de problèmes de garde pour les enfants non scolarisés.

Elle a été reprise par la Communauté de communes en 2008, suite à la demande de l'association.

A partir de 2009, le multi-accueil fonctionne tous les jours avec un agrément de 18 enfants pour répondre aux demandes d'accueil régulier plus important sur le secteur.

La micro-crèche Croq'Cinelle de Saint Cyr sur Menthon fait suite à une étude menée en 2010 par la Communauté de communes de Pont de Veyle et les services du Conseil départemental, de la CAF et de la MSA.

Elle a ouvert ses portes le 29 août 2011, ce fût la cinquième du département.

Ce projet répondait à un besoin :

- de couvrir le secteur Est du territoire
- et de places d'accueil supplémentaires.

En 2007, suite à la fusion des Communautés de communes de Pont de Veyle et des Bords de Veyle, la communauté compte deux relais assistants maternels : 1 à Grièges / 1 à Vonnas.

Ils deviennent en 2021, les Relais Petite Enfance.

Suite à la demande de reprise d'activité des associations gestionnaires du multi accueil Pomme d'Api à Chaveyriat et Les P'tites Pouss à St Julien sur Veyle en 2021, la Communauté de communes de la Veyle met en délégation de service publique, au 1^{er} janvier 2022, ces deux structures ainsi que la nouvelle micro-crèche du territoire sur Vonnas.

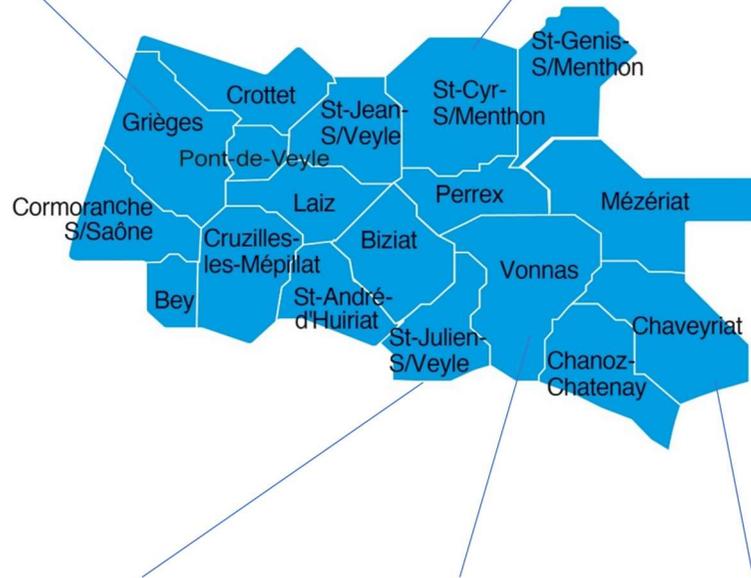
En parallèle depuis 2007, un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) Pirouette est ouvert une fois par semaine pendant les périodes scolaires. Cet espace de soutien à la parentalité a vu le jour grâce au travail commun de l'association ADOM01, porteur du projet, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA et de la Communauté de communes.

Les structures Petite Enfance sur le territoire :

- ✓ Structures en régie
- Structures en Délégation de Service Public

- ✓ Multi accueil Croq'Pomme
- ✓ RPE les Kokinoux
- + LAEP Pirouette

- ✓ Micro-crèche Croq'Cinelle



- Micro-crèche Les P'tites Pouss

- ✓ RPE Les Bidibulles
- Micro-crèche La Ribanveyle

- Multi accueil Pomme d'Api

Les régimes particuliers médicaux (avec protocole d'accueil individualisé) ou culturels sont respectés.

En cas d'impossibilité d'adapter les repas du fournisseur aux besoins de l'enfant (exemple : nombreuses allergies) les parents fourniront les repas de l'enfant.

B) Sommeil.

Le rythme de l'enfant est respecté.

Les enfants quittent les pantalons, chaussettes et pulls pour se coucher, ils essaient de le faire seuls. Doudous et tétines sont donnés à l'enfant.

Les plus petits sont couchés en fonction de leur besoin dans des lits hauts à barreaux avec leur turbulette. L'endormissement peut se faire seul ou en présence d'une professionnelle si besoin. La surveillance se fait par des vérifications visuelles et un interphone.

Ceux qui n'ont plus besoin que d'une sieste sont couchés vers 13h dans des lits au sol avec des draps combinés adaptés à la saison. Une professionnelle reste le temps d'endormissement avec les enfants. La chambre est aussi équipée d'un interphone.

Les enfants ne sont pas réveillés. Si les parents le demandent, en cas de siestes très longues répétées, nous pouvons ouvrir la porte s'il est seul, entrouvrir les volets pour faciliter le réveil.

C) Hygiène et soins corporels.

Le lavage des mains des enfants est effectué avant les repas.

Une auge est à leur hauteur dans la salle de change.

Les grands sont invités à se laver le visage et les mains après le repas et le goûter avec l'aide d'un miroir

II. Le soin.

A) Repas

Les biberons ainsi que le lait maternel ou infantile seront apportés par les parents.

Ils seront réchauffés au chauffe biberon.

Si une maman a besoin d'allaiter son enfant au sein de la structure, elle pourra s'installer dans la deuxième salle d'activité.

Lorsque la diversification n'est pas terminée, les parents apportent les repas et progressivement nous introduisons les repas crèche.

Les repas et goûters sont fournis par Bourgogne Repas en liaison froide tous les matins.

Les repas sont composés : d'une entrée, d'un plat, laitage et dessert.

Les goûters sont constitués de céréales, d'un laitage et d'un fruit.

Une professionnelle réchauffe et prépare les repas en fonction des besoins (mouliné, mixé)

Les bébés mangent dans un transat puis en chaise avec entrejambe et tablette puis plus grands en chaise adaptée à leur taille.

Les enfants sont invités à manger seuls avec ou sans aide dès qu'ils le peuvent d'abord à la cuillère puis à la fourchette.

Les enfants participent à la mise en place : bavoirs, verres ou débarrassent après le repas.

Une petite quantité est servie à chacun et est resservi si l'enfant en veut encore. Les enfants sont invités à goûter chaque plat.

Des pique-niques sont organisés en juin et juillet.

Des ateliers cuisine ont régulièrement lieu avec les enfants.

L'équipe participe à la semaine du goût en proposant des entrées, laitages ou desserts cuisinés avec les enfants.

3- Fonctionnement des structures collectives gérées par la Communauté de communes

- Le multi-accueil Croq'Pomme

Ouvert du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30.

L'agrément est de 18 enfants en accueil régulier ou occasionnel.

- La micro-crèche Croq'cinelle :

Ouverte du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30.

L'agrément est de 9 enfants en accueil régulier ou occasionnel.

La mission des structures d'accueil du territoire est d'accueillir, dans la limite des places disponibles, les enfants de 10 semaines à 4 ans, provenant d'une des dix-huit communes du canton, sans restriction de situation familiale ou professionnelle des parents.

Les objectifs de l'équipe sont de participer au développement de l'enfant en collaboration avec les parents et d'assurer sécurité physique et affective, confort, éveil et respect de l'enfant.

Les professionnelles accueillent les enfants quelles que soit leurs origines sociales, ethniques ou culturelles.

Le dossier de pré-inscription, tout d'abord commun aux établissements du jeune enfant gérés par la collectivité, puis avec la mise en place du guichet unique avec les structures en délégation de service public, permet à toutes les familles résidentes sur le territoire de demander une place pour l'ensemble des structures collectives existantes.

La commission étudie l'ensemble des dossiers, à partir de 2023, en fonction d'une grille d'attribution des places mettant en avant les situations de handicap, les situations particulières de famille accompagnées par le Conseil départementales, les situations familiales et professionnelles, les fratries

4- Tarifs

Le tarif horaire est fixé par application du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Le principe repose sur un taux d'effort en fonction du nombre d'enfants au sein du foyer, appliqué à la moyenne mensuelle des revenus de l'année N-2.

Cela permet de prendre en compte la situation et la composition de chaque famille.

5- LES PARTENAIRES

- La PMI (Protection Maternelle et Infantile – service du Conseil Départemental)

Les services de PMI donnent leur avis sur le fonctionnement et la sécurité de la structure. Le Président du Conseil Départemental délivre l'agrément pour l'ouverture et les modifications. La puéricultrice du secteur peut être en contact avec les crèches, concernant les familles en difficultés.

- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

La CAF est le premier partenaire financier de la structure qui applique les tarifs définis par la CNAF. Elle verse chaque année une contribution

Des jeux sont proposés pour aider au contact et à l'intégration (ballon, ronde...). Sachant qu'un enfant n'est disponible pour le jeu que lorsque les conditions élémentaires (sécurité, confort physique et psychologique) sont remplies.

Principe 8 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant « J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »

Nous disposons pour les enfants :

- d'une salle de vie avec tapis, table, une structure de motricité et un coin dinette
- d'une seconde salle avec un coin détente tapis, colonne à bulles, table
- d'un petit extérieur : c'est la terrasse en bois du logement
- de deux dortoirs : un pour les plus petits et un pour les grands
- d'une salle de change.

Le mobilier est adapté à la taille des enfants pour faciliter leur initiative et leur autonomie.

Le matériel est changé en fonction de l'état et complété chaque année. Il répond aux normes CE

Les locaux sont rénovés régulièrement et l'aménagement essaie d'être pratique, sans excès

Des groupes d'âges sont organisés en fonction du rythme et de la compétence de chaque enfant, afin que chacun puisse évoluer en toute sécurité et en fonction du besoin du moment. Aussi les espaces sont parfois modifiés, meubles ou jeux déplacés afin d'installer des activités ponctuelles (parcours de psychomotricité, motricité fine...)

Les objets transitionnels (doudous et tétines) sont laissés aux enfants à leur arrivée. Le porte doudou est dans la salle de vie des enfants et il leur est donné selon leur demande.

Les informations (doudous, habitudes) et les renseignements concernant le déroulement de la journée sont consignés dans un classeur. Ce document sert de référence pour le suivi des enfants.

En cas d'accueil urgent (remplacement d'un assistant maternel en arrêt maladie par exemple), l'adaptation ne peut généralement pas se faire. Seuls les renseignements sur les rythmes de l'enfant sont demandés.

C) L'accueil au quotidien, est fait de façon individuelle dans le hall d'entrée où chaque enfant a son porte-manteau, son casier à chaussures matérialisés par son prénom et un animal, qu'il retrouvera sur son sac pour ranger ses vêtements et son porte doudou.

Accueil lors de l'arrivée : Une professionnelle réalise tous les accueils et retranscrit les éléments donnés par les parents dans le cahier de transmissions. Ces informations sont nécessaires à la bonne prise en charge de l'enfant durant son temps d'accueil. L'enfant et le parent sont ensuite invités à se dire au revoir et l'enfant est alors accompagné dans la salle de jeux auprès des autres enfants.

La professionnelle est là pour accompagner les séparations parfois difficiles verbalement pour rassurer l'enfant et le parent et physiquement en prenant l'enfant pour consoler.

Accueil lors du départ : c'est aussi une seule professionnelle qui assurera les transmissions lors du départ. Elle relatera les éléments de la journée dont les repas, les siestes, les changes mais aussi les activités, les anecdotes.

D) La socialisation et l'autonomie.

Vivre à plusieurs n'est pas inné et simple pour tous. Les professionnelles sont présentes pour aider l'enfant à s'intégrer dans un groupe et accepter d'être pris en charge par des adultes inconnus. Bienveillance et encouragement sont nécessaires.

financière correspondant à une part du tarif horaire des heures de gardes réalisées.

Elle contrôle son fonctionnement et valide son règlement intérieur.

- La MSA (Mutualité Sociale et Agricole)

Elle finance également une partie des places des enfants des ressortissants MSA.

- La bibliothèque municipale et départementale.

Des bénévoles proposent des temps lecture aux enfants soit sur place ou à la bibliothèque. Ce qui permet un temps d'échange entre les enfants, le personnel de la structure et les bénévoles. Elles peuvent proposer différentes approches du livre (Kamishibai, raconte tapis, livre à toucher...)

Le Bébibus du Département passe une fois par an. Les enfants peuvent monter dans le bus aménagé pour écouter des histoires et choisir des livres qui pourront rester au sein de la structure.

- Les associations.

En collaboration avec l'association de fleurissement de St Cyr, les enfants de la micro-crèche partagent un moment de jardinage pour fleurir le massif devant la structure. Aux alentours du mois de mai, nous prenons contact avec le président de cette association pour définir des dates et des horaires afin que les enfants puissent creuser, planter, arroser... les plantations.

Puis régulièrement, les enfants arrosent les plantations qu'ils voient grandir. Ils peuvent aussi récolter les tomates, courgettes...

6- Familles

- ✓ Multi accueil Croq'Pomme

- pour l'année 2021 : 48 enfants (dont 32 garçons et 16 filles) issus de 44 familles

19 enfants de Grièges, 9 enfants de Cruzilles les Mèpillat, 4 enfants de St Jean sur Veyle, 4 enfants de pont de Veyle, 3 enfants de Crottet, 3 enfants de Laiz, 3 enfants de Cormoranche sur Saône, 1 enfant de Bey, 1 enfant St Genis sur Menthon, 1 enfant de St Cyr sur Menthon.

✓ **Micro-crèche Croq'Cinelle :**

- pour l'année 2021 : 22 enfants (dont 17 garçons et 5 filles) issus de 20 familles

11 enfants de St Cyr sur Menthon, 3 familles de St Genis sur Menthon, 3 enfants de Vonnas, 1 enfant de St Jean sur Veyle, 1 enfant de St André d'Huriat, 1 enfant de Biziat, 1 enfant de Cruzilles les Mèpillat, 1 enfant de Laiz

Les familles sont invitées à partager des temps conviviaux avec leurs enfants : les animations avec la bibliothèque, ateliers cuisine, goûter de fin d'année, ateliers thématiques. Elles sont informées des conférences mises en place sur le secteur et peuvent bénéficier de commandes groupées pour du matériel éducatif.

Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant : 'Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille'

Les objectifs prévus par l'équipe sont les suivants :

L'accueil
Le soin
Le jeu et les activités
Place de la famille
Evaluation

I. L'accueil.

Principe 3 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant : « je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

A) Première rencontre : Les familles sont reçues individuellement pour répondre à leurs questions, expliquer le fonctionnement de la structure et organiser l'arrivée de l'enfant.

L'accueil est un moment important. Chaque famille est unique et nous devons prendre en compte l'enfant dans sa globalité (difficultés éventuelles, problèmes de santé).

B) L'adaptation (accompagner l'enfant dans son vécu de la séparation) se déroule en moyenne sur une ou deux semaines selon les besoins.

Les parents sont invités à rester et à nous raconter leur enfant (sommeil, repas, habitudes). Pour l'enfant qui, progressivement, devra vivre des journées entières à Croq'Pomme l'adaptation se fera par étapes :

- d'abord, quelques heures
- ensuite avec un repas ou une sieste
- enfin, lorsque toutes les étapes sont franchies de façon sereine, l'enfant peut commencer sa vie en collectivité.

Les temps d'adaptation sont réévalués après chaque accueil pour les réajuster au mieux selon les besoins.

fonction des problématiques rencontrées, des projets, des besoins de renouvellement de compétences.

d) L'accueil des stagiaires et apprentis

Nous accueillons des stagiaires régulièrement dans l'année.

Nous établissons des conventions avec des écoles d'auxiliaire de puériculture, de formation au CAP AEPE, avec des Maisons Familiales Rurales, des centres de formation professionnelle.

Le stagiaire a un référent parmi l'équipe professionnelle et suit ses horaires.

Un guide d'accueil est remis à chaque arrivée. Il contient les éléments principaux

PROJET EDUCATIF

Aider l'enfant à grandir de façon sereine et harmonieuse, en collaboration avec les parents, dans un monde collectif, est le principe de base que se donnent les professionnelles de Croq'Pomme.

Pour cela l'enfant a besoin :
de confort, de sécurité, de respect, d'activités d'éveil.
Pour cela, la structure propose des lieux adaptés et sécurisés
et un accueil individualisé.

7. Le handicap

Afin de concourir à l'intégration sociale des enfants ou parents en situation de handicap, la Communauté de communes de la Veyle considère l'accueil de ces enfants au sein des structures comme une évidence.

Toute demande d'accueil sera étudiée à la condition que la nature du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité.

Cette réflexion associera les différents partenaires pour déterminer les conditions de cet accueil.

Lorsqu'un enfant peut être accueilli un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi conjointement entre la crèche, les parents, le médecin traitant et tout autre professionnel qui intervient dans la prise en charge de l'enfant.

Des réunions de concertation sont régulièrement organisées afin de faire le point sur l'adaptation et l'intégration de l'enfant au sein de la structure et pour définir les axes faire évoluer.

8. L'insertion sociale et professionnelle

La grille d'attribution des places prendra en compte les situations familiales et professionnelles des familles demandeuses d'un accueil pour leur enfant. Seront ainsi prioritaires les familles monoparentales actives ou en recherche d'emploi et les quotients familiaux les plus bas.

Les familles adressées par le Conseil départemental sont accueillies au plutôt et les contrats sont augmentés dès que possible en fonction de besoins.

Cette volonté de mixité sociale doit permettre aux tout-petits du territoire de grandir dans un environnement favorable à tous, quelque soit le milieu social ou culturel d'origine.

La Communauté de communes souhaite permettre la découverte de soi et des autres et ainsi promouvoir les valeurs de respect, de tolérance et de bien vivre ensemble.

9- La démarche en faveur du développement durable

Principe 6 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant : 'le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement'

Principe 8 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant : 'j'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil'

Les enfants ont accès à l'extérieur :

- A la micro-crèche, la petite terrasse bois presque quotidiennement est utilisée malgré sa petite superficie. Les enfants sont accompagnés aux parcs municipaux où ils ont accès aux jeux et à l'espace enherbée. Avec les bénévoles de l'association de fleurissement de la commune, ils plantent des fleurs et avec les collègues des pieds de tomates et courgettes. Cela leur permet de gratter, planter, arroser, suivre la pousse et enfin récolter les fruits de leurs plantations.
- Au multi accueil, l'extérieur est grand, ils évoluent soit sur la surface protégée soit dans l'herbe. Les familles ont offert un jardin en bois que les enfants investiront dès le printemps 2023.

Les équipes suivent les saisons, en proposant des activités avec les éléments de la nature (feuilles, les pommes de pin), les fruits et légumes.

b) Le travail d'équipe

Principe 9 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant : « pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

L'équipe se réunit une fois tous les mois et demi, en dehors des heures de présence des enfants pendant deux heures pour

- Parler des situations des enfants : nouvel arrivé, difficultés, développement...
- Revoir des points sur l'organisation et la répartition des tâches
- Réfléchir à des projets
- Recevoir des informations : du gestionnaire, légales

c) L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Principe 10 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant « J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Des séances d'analyse de la pratique professionnelle seront remises en place en 2023.

Elles avaient été arrêtées suite à la demande de l'équipe en 2019.

Elles auront lieu le soir en dehors de la présence des enfants sans la présence de la directrice.

Elles seront programmées tous les 4 mois sur une durée de deux heures soit six heures par an.

Des formations sont suivies par les professionnelles :

- de façon individuelle selon les besoins du service ou du professionnel, selon les envies de développement de compétences d'un agent
- de façon collective : une fois par an l'ensemble de l'équipe participe à une formation dont la thématique est choisie en amont en équipe en

La structure pourra adapter les jours et horaires d'accueil ainsi que l'aménagement des locaux.

Cependant la présence exclusive d'une professionnelle ne pourra pas être envisagée ainsi que l'installation de matériel volumineux.

Si l'enfant a besoin de matériel spécifique, la famille devra le fournir à la structure.

Des bilans réguliers avec la famille, la directrice, le référent santé, le médecin de l'enfant et, éventuellement selon les cas, les autres intervenants, seront effectués pour remettre à jour la prise en charge de cette famille.

L'équipe pourra être formée de façon spécifique selon les besoins de prise en charge.

Les intervenants paramédicaux pourront intervenir au sein de la structure si cela facilite la continuité des soins sauf si les conditions demandées (exclusivité d'une pièce, aménagement difficile...) sont trop contraignantes pour l'organisation de l'accueil des autres enfants.

3) Les compétences professionnelles mobilisées

a) l'équipe et les intervenants

L'équipe est composée :

- D'une référente technique, infirmière puéricultrice.
- D'une équipe auprès des enfants :
 - D'auxiliaires de puériculture
 - De personnes titulaires du CAP Petite Enfance ou AEPE
- D'un agent d'entretien

Autre intervenant auprès des enfants

- Un Référent Santé Accueil Inclusif

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants au sein des structures, les équipes mettent en place :

- Le marché de livraison des repas prévoit une alimentation bio à hauteur de 20%
- La réduction des déchets en ajustant la quantité de plats commandés auprès du prestataire
- Les restes alimentaires sont récupérés pour nourrir les poules de collègues et non pas jeter.
- En utilisant de la vaisselle en verre au maximum
- Le nettoyage est effectué avec une machine vapeur réduisant ainsi le nombre de produits chimiques utilisés quotidiennement
- Le tri des matériaux recyclables est effectué et une des collègues les emmène chaque semaine aux points de collecte.

PROJET D'ACCUEIL

1) Les prestations d'accueil proposées

La micro-crèche Croq'Cinelle située 15 rue du Centre 01380 Saint Cyr sur Menthon est gérée par la Communauté de communes de la Veyle, collectivité territoriale.

La structure fonctionne en mode PSU (prestation de service unique) c'est-à-dire que l'établissement a conventionné avec la CAF de l'Ain. Pour recevoir la prestation de service unique, la structure adapte les tarifs horaires en fonction des ressources N-2 de la famille, et applique le taux d'effort correspondant au nombre d'enfants à charge.

Elle s'engage aussi à fournir les repas et les couches.

La micro-crèche Croq'Cinelle est agréée pour recevoir 9 enfants de 2,5 mois à 4 ans (jusqu'à la veille de la date anniversaire).

Conformément aux nouvelles dispositions, un accueil en surnombre est possible dans la limite de 115% sans dépasser 100% des possibilités d'accueil hebdomadaires, cependant l'accueil du 10^{ème} enfant ne sera pas régulier compte-tenu de la surface des locaux.

L'accueil est réservé aux habitants du territoire.

Cet accueil collectif permet :

- Des accueils réguliers
- Des accueils occasionnels
- De accueils d'urgence

Un guichet unique permet le dépôt d'un seul dossier de pré-inscription pour l'ensemble des établissements du jeune enfant du territoire. Le dossier est disponible sur le site de la Communauté de communes cc-laveyle.fr, dans les structures, les Relais Petite Enfance, les mairies.

Une commission d'admission se réunit deux fois par an pour l'attribution des places d'accueil régulier.

Les demandes d'accueil occasionnel sont gérées directement par chaque structure.

Une grille d'attribution est mise en place en 2023 afin de prendre en compte : les situations particulières, les fratries, le renouvellement de la demande, les situations professionnelles, les ressources.

Les accueils des enfants scolarisés jusqu'à leur 4 ans est possible :

- les mercredis
- en période de vacances scolaires
- en demi-journées pour ceux qui ne sont scolarisés que le matin
- en alternance avec l'école pour les enfants qui présentent des difficultés d'insertion scolaire.

2) Les dispositions particulières prise pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

Toute demande d'accueil sera étudiée afin d'accueillir l'enfant et sa famille dans les meilleures conditions et trouver la meilleure organisation possible.

Les partenaires possibles pour la prise en charge de cette famille sont :

- l'équipe de la structure
- le référent santé
- le médecin de l'enfant
- les intervenants paramédicaux
- le Pôle ressources du département Pomme de Reinette
- le conseil départemental
- le CMP
- le CAMSP